



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

« Polythéisme grec, mode d'emploi »

Vinciane Pirenne-Delforge

Chaire « Religion, histoire et société dans le monde grec antique »

Cours 2017-2018

1^{er} février	Cours 1 – Le mot et la chose : religion
8 février	Cours 2 – Le mot et la chose : polythéisme
15 février	Cours 3 – Hérodote historien des religions et du polythéisme (1)
22 février	Cours 4 – Hérodote historien des religions et du polythéisme (2)
1^{er} mars	Cours 5 – Dieux grecs ou dieux des Grecs ? (1)
8 mars	Cours 6 – Dieux grecs ou dieux des Grecs ? (2)
15 mars	Cours 7 – Νομίζειν τοὺς θεούς : reconnaître et honorer les dieux
22 mars	Cours 8 – Νομίζειν τοὺς θεούς : normes sacrificielles (1)
28 mars	Cours 9 – Νομίζειν τοὺς θεούς : normes sacrificielles (2)
5 avril	Cours 10 – Sacrifier comme aux héros : le cas des Tritopatores
12 avril	Cours 11 – La religion grecque entre unité et diversité

Hérodote, I, 132

Quant au sacrifice en usage chez les Perses pour les dieux que je viens de citer, voici ce qu'il est (**θυσίη** δὲ τοῖσι Πέρσησι περὶ τοὺς εἰρημένους θεοὺς ἦδε κατέστηκε). Ils ne dressent pas d'autels, ils n'allument pas de feu quand ils doivent offrir un sacrifice ; ils n'usent ni de libations, ni de flûte, ni de bandelettes, ni d'orge sacrée. Un Perse veut-il sacrifier à l'un ou l'autre des dieux, il conduit la bête dans un lieu pur et il invoque le dieu (**καλέει τὸν θεόν**), portant sur sa tiare une couronne, de myrte de préférence. Il n'est pas permis à celui qui offre un sacrifice de se souhaiter du bien à lui seul en particulier ; il prie pour la prospérité de tous les Perses et du roi, lui-même étant compris dans l'ensemble des Perses. L'animal sacrificiel une fois découpé en menus morceaux et les chairs cuites (**ἐπεὰν δὲ διαμιστύλας κατὰ μέρεα τὸ ἰρήιον ἐψήσῃ τὰ κρέα**), il fait une litière d'herbe fraîche, de trèfle de préférence, et pose dessus tous les morceaux de viande. Lorsqu'il les a déposés, un mage, qui est là présent, psalmodie une théogonie (**μάγος ἀνὴρ παρεστεὼς ἐπαεῖδει θεογονίην**) – telle est d'après ce qu'ils disent la nature de ce chant – car la règle est chez eux de ne pas offrir de sacrifice sans un mage (**ἄνευ γὰρ δὴ μάγου οὐ σφι νόμος ἐστὶ θυσίας ποιέεσθαι**). Après quelques instants d'attente, celui qui a sacrifié emporte chez lui les viandes (**ἀποφέρεται ὁ θύσας τὰ κρέα**), et en use selon sa volonté.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote, I, 132

Quant au sacrifice en usage chez les Perses pour les dieux que je viens de citer, voici ce qu'il est (**θυσίη** δὲ τοῖσι Πέρσησι περὶ τοὺς εἰρημένους θεοὺς ἦδε κατέστηκε). Ils ne dressent pas d'**autels**, ils n'allument pas de **feu** quand ils doivent offrir un sacrifice ; ils n'usent ni de **libations**, ni d'**aulos**, ni de **bandelettes**, ni d'**orge sacrée**. Un Perse veut-il sacrifier à l'un ou l'autre des dieux, il conduit la bête dans un lieu pur et il invoque le dieu (**καλέει τὸν θεόν**), portant sur sa tiare une couronne, de myrte de préférence. Il n'est pas permis à celui qui offre un sacrifice de **se souhaiter du bien à lui seul en particulier** ; il prie pour la prospérité de tous les Perses et du roi, lui-même étant compris dans l'ensemble des Perses. L'animal sacrificiel une fois découpé en menus morceaux et les chairs cuites (**ἐπεὰν δὲ διαμιστύλας κατὰ μέρεα τὸ ἰρήιον ἐψήσῃ τὰ κρέα**), il fait une litière d'herbe fraîche, de trèfle de préférence, et pose dessus tous les morceaux de viande. Lorsqu'il les a déposés, un mage, qui est là présent, psalmodie une théogonie (**μάγος ἀνὴρ παρεστωὺς ἐπαεῖδει θεογονίην**) – telle est d'après ce qu'ils disent la nature de ce chant – car la règle est chez eux de **ne pas offrir de sacrifice sans un mage** (**ἄνευ γὰρ δὴ μάγου οὐ σφι νόμος ἐστὶ θυσίας ποιέεσθαι**). Après quelques instants d'attente, celui qui a sacrifié emporte chez lui les viandes (**ἀποφέρεται ὁ θύσας τὰ κρέα**), et en use selon sa volonté.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote, I, 132

Quant au sacrifice en usage chez les Perses pour les dieux que je viens de citer, voici ce qu'il est (**θυσίη** δὲ τοῖσι Πέρσησι περὶ τοὺς εἰρημένους θεοὺς ἦδε κατέστηκε). Ils ne dressent pas d'**autels**, ils n'allument pas de **feu** quand ils doivent offrir un sacrifice ; ils n'usent ni de **libations**, ni d'**aulos**, ni de **bandelettes**, ni d'**orge sacrée**. Un Perse veut-il sacrifier à l'un ou l'autre des dieux, il **conduit la bête dans un lieu pur** et il **invoque le dieu** (**καλέει τὸν θεόν**), portant sur sa tiare une **couronne**, de myrte de préférence. Il n'est pas permis à celui qui offre un sacrifice de **se souhaiter du bien à lui seul en particulier** ; il prie pour la **prospérité de tous** les Perses et du roi, lui-même étant compris dans l'ensemble des Perses. L'animal sacrificiel une fois **découpé en menus morceaux** et les **chairs cuites** (**ἐπεὰν δὲ διαμιστύλας κατὰ μέρεα τὸ ἱρήιον ἐψήσῃ τὰ κρέα**), il fait une litière d'herbe fraîche, de trèfle de préférence, et **pose dessus tous les morceaux** de viande. Lorsqu'il les a déposés, un mage, qui est là présent, psalmodie une théogonie (**μάγος ἀνὴρ παρεστέως ἐπαεῖδει θεογονίην**) – telle est d'après ce qu'ils disent la nature de ce chant – car la règle est chez eux de **ne pas offrir de sacrifice sans un mage** (**ἄνευ γὰρ δὴ μάγου οὐ σφι νόμος ἐστὶ θυσίας ποιέεσθαι**). Après quelques instants d'attente, celui qui a sacrifié **emporte chez lui les viandes** (**ἀποφέρεται ὁ θύσας τὰ κρέα**), et **en use selon sa volonté**.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)

Hérodote, I, 132

- **feu à l'autel**
- **couronne** portée par le sacrifiant
- **conduite de l'animal** dans un lieu spécifiquement pur
- musique d'*aulos*
- **libations**
- usage de **bandelettes** et d'**orges rituels**
- **invocation et prière** qui peut concerner tant l'individu que la communauté
- **agent cultuel facultatif**
- **feu à l'autel** (en vue d'une combustion seulement implicite ici)
- **découpe** de l'animal (mise à mort implicite) en **parts qui sont cuites**
- **déposition des parts**
- **enlèvement des parts et libre disposition** de la viande

Feu à l'autel

Couronne

Conduite de l'animal à l'autel

Musique d'aulos

Agent cultuel ou non

Bandelettes

Rites préliminaires (purification)

Orges rituelles

Libations

Invocation et prière

(Mise à mort de l'animal)

Écorchement, prélèvement de la peau

Sans distinction

Découpe de l'animal en parts

Dont cuisses, graisse, viscères

Cuisson des parts

Combustion sur l'autel des cuisses, etc.
Viscères embrochés, grillés et consommés
à l'autel

Déposition des parts

Libre disposition des parts

Consommation des parts

Feu à l'autel

Couronne

Conduite de l'animal à l'autel

Musique d'aulos

Agent cultuel ou non

Rites préliminaires (purification mains)

Bandelettes

Orges rituelles

Libations

Invocation et prière

(Mise à mort de l'animal)

Sans distinction

Découpe de l'animal en parts

Dont cuisses, queue, viscères

Cuisson des parts

Combustion à l'autel, cuisses et queue
Viscères embrochés, grillés et consommés
à l'autel

Sur lit végétal (toutes les parts)

Déposition

Sur table (une partie avec compléments)

Libre disposition des parts

- feu à l'autel (en vue d'une combustion)
- agent cultuel facultatif
- sacrifiants couronnés
- conduite de l'animal à l'autel, avec bandelette
- musique d'*aulos*
- libations
- jet d'orges rituels
- invocation et prière (tant pour l'individu que la communauté)
- mise à mort
- découpe en parts
- déposition de parts à l'autel et éventuellement sur table
- enlèvement des parts restantes et libre disposition de la viande (à cuire sur place ou à emporter)



- Jean-Claude Decourt, A. Tziaphalias, « Un règlement religieux de la région de Larissa : cultes grecs et ‘orientaux’ », *Kernos* 28 (2015), p. 13-51.
- Jan-Mathieu Carbon, « The Festival of the Aloulaia, and the Association of Alouliastiai. Notes concerning the new inscription from Larisa/Marmarina », *Kernos* 29 (2016), p. 185-208.
- Robert Parker, « The Nameless Goddess of Marmarini », *ZPE* 199 (2016), p. 58-59.
- *BullÉp* (2016), n^{os} 291-293; (2017), n^{os} 291-292.
- Robert Parker, Scott Scullion, « The Mysteries of the Goddess of Marmarini », *Kernos* 29 (2016), p. 209-266.
- Jan-Mathieu Carbon, « At the Table of the Gods? Divine Appetites and Animal Sacrifice », *CHS Research Bulletin* 5.2 (2017) (en ligne).
- Richard Bouchon, Jean-Claude Decourt, « Le règlement religieux de Marmarini (Thessalie) : nouvelles lectures, nouvelles interprétations », *Kernos* 30 (2017), p. 159-186.

- Interdiction aux non-initiés d'entrer dans le temple de la déesse sous peine d'accomplir des purifications
- Interdiction aux non-initiés d'entrer dans le vestibule, sauf pour y prier ; règles de pureté et fourniture de denrées ; dans le cas contraire, purification
- Organisation de quêtes
- Inscription pour le péristyle : offrandes préliminaires à Phylakè et Mên
- Prescriptions pour un sacrifice de volailles blanches ou d'agneaux
- Règles de pureté pour entrer dans le sanctuaire
- Prescriptions pour le sacrifice à la déesse « selon la norme grecque »
- Prescriptions pour le rituel « de la table pleine » pour la déesse
- Prescriptions pour la consécration d'une journée à la déesse
- Fumigations autour de la statue
- Prescriptions pour le sacrifice d'une volaille ou d'une oie
- Prescriptions pour le sacrifice d'un bovin
- Procession et purification lors des fêtes Nisanaia et Aloulaia
- Prescriptions pour l'holocauste d'un bélier adulte ou, à défaut, d'un agneau mâle
- Prescriptions pour l'holocauste d'une oie ; d'un oiseau *trybba* ; d'une caille
- Purifications des autels indûment approchés et en cas de miction ou de saignement dans le péristyle.

- Interdiction aux non-initiés d'entrer dans le temple de la déesse sous peine d'accomplir des purifications
- Interdiction aux non-initiés d'entrer dans le vestibule, sauf pour y prier ; règles de pureté et fourniture de denrées ; dans le cas contraire, purification
- Organisation de quêtes
- Inscription pour le péristyle : offrandes préliminaires à Phylakè et Mên
- Prescriptions pour un sacrifice de volailles blanches ou d'agneaux
- Règles de pureté pour entrer dans le sanctuaire
- Prescriptions pour le sacrifice à la déesse « selon la norme grecque »
- Prescriptions pour le rituel « de la table pleine » pour la déesse
- Prescriptions pour la consécration d'une journée à la déesse
- Fumigations autour de la statue
- Prescriptions pour le sacrifice d'une volaille ou d'une oie
- Prescriptions pour le sacrifice d'un bovin
- Procession et purification lors des fêtes Nisanaia et Aloulai
- Prescriptions pour l'holocauste d'un bélier adulte ou, à défaut, d'un agneau mâle
- Prescriptions pour l'holocauste d'une oie ; d'un oiseau *trybba* ; d'une caille
- Purifications des autels indûment approchés et en cas de miction ou de saignement dans le péristyle.

Ἐὰν δέ τις θύειν βούληται τῇ θεῷ ἑλ-

- B 35 ληνικῷ νόμῳ, ἕξεστι ὃ τι ἂμ βούληται πλὴν χοίρου. Ἐπὶ δὲ τῆ[ι]
θυσίαι, φέρειν δεῖ ἐπὶ τὴν τραπέζαν τὰ ἐπιτιθέμενα χοίνικα λαγάνων,
ὄμορας χοίνικα, καὶ τριώβολον εἰς θησαυρὸν καὶ ἐλαίου ἐπὶ λύχνον κοτύ-
λην καὶ εἰς κρατῆρα οἴνου χοᾶ. ἀπὸ τοῦ ἱεροῦ, τὸ στήθος ἐφθὸν ἐπὶ τὴν
τραπέζαν καὶ τὸ σκέλος ὠμόν. τῇ ἱερείαι τὰ σπλάγχνα ἔψειν, ἦπαρ καὶ
B 40 πνεύμονα καὶ φρενᾶς καὶ νεφρὸν ἀρίστερον καὶ γλῶσσαν· τὸν δὲ δεξιὸν
νεφρὸν καὶ ἀκροκόλιον δεξιὸν καὶ καρδίαν καὶ ἐπίπλουν καὶ τὸ σκέλο[ς]
τὸ ἀπὸ τοῦ στήθους καὶ τῆς κέρκου τὸ νομιζόμενον εἰς ἱερὰ ἐπὶ τὸ πῦρ.

Si quelqu'un souhaite sacrifier à la déesse selon la norme grecque, c'est possible avec ce que l'on veut, sauf du porc. Pour ce sacrifice, il faut apporter sur la table comme déposition : un chénice de *lagana*, un chénice d'*homora*, trois oboles pour le tronc à offrande, un cotyle d'huile pour lampe et, pour le cratère, un conge de vin; de l'animal sacrificiel, sur la table, la poitrine cuite et la patte crue ; pour la prêtresse, faire cuire les viscères, le foie, le poumon, le diaphragme, le rein gauche et la langue ; le rein droit, les extrémités droites, le cœur, l'omentum, la patte détachée de la poitrine et, de la queue, ce qui est d'usage, comme offrandes sacrées sur le feu.

Si quelqu'un souhaite sacrifier à la déesse selon la norme grecque, c'est possible avec ce que l'on veut, sauf du porc. Pour ce sacrifice, il faut apporter sur la table comme déposition : un chénice de *lagana*, un chénice d'*homora*, trois oboles pour le tronc à offrande, un cotyle d'huile pour lampe et, pour le cratère, un conge de vin; de l'animal sacrificiel, sur la table, la poitrine cuite et la patte crue ; pour la prêtresse, faire cuire les viscères, le foie, le poumon, le diaphragme, le rein gauche et la langue ; le rein droit, les extrémités droites, le cœur, l'omentum, la patte détachée de la poitrine et, de la queue, ce qui est d'usage, comme offrandes sacrées sur le feu.

- interdit du porc
- fourniture d'aliments et déposition de parts sur la table
- cuisson de viscères en lien avec la prêtresse
- parts à faire brûler « à la flamme »

- Inscription pour le péristyle : offrandes préliminaires à Phylakè et Mên
 - fumigations et libation
- Prescriptions pour un sacrifice de volailles blanches ou d'agneaux
 - *thuein* générique et spécification sexe animal
- Prescriptions pour le sacrifice à la déesse « selon la norme grecque »
 - cf. supra
- Prescriptions pour le rituel « de la table pleine » pour la déesse
 - ovins mâles ou femelles à faire cuire en entier + fournitures
- Prescriptions pour le sacrifice d'une volaille ou d'une oie
 - Dépôt patte et organes internes sur la table / emporter le reste
- Prescriptions pour le sacrifice d'un bovin
 - même processus que pour les *probata* (càd la « norme grecque »)
- Prescriptions pour l'holocauste d'un bélier adulte ou, à défaut, d'un agneau mâle
 - description des fournitures
- Prescriptions pour l'holocauste d'une oie ; d'un oiseau *trybba* ; d'une caille
 - description des fournitures

Ἐὰν δέ τις βοῦν βούληται θύειν, φέρειν ἐπὶ τῆ[ν] τράπεζαν λαγάνων χοί-
νικας τρεῖς, ὁμόρας χοίνικα, οἴνου χόας δύο, ἐλ[αίου] κοτύλας δύο, ξύλα
τὰ ἱκανά, εἰς τὸν θησαυρὸν χρυσοῦν καὶ τὰ ἱερά ἐξαιρεῖν καθάπερ τῶν
προβάτων.

B 60

Si quelqu'un souhaite sacrifier un bovin, apporter sur la table trois chénices de *lagana*, un chénice d'*homora*, deux congés de vin, deux cotyles d'huile, du bois en suffisance, une pièce d'or pour le tronc à offrande et prélever les parts sacrées comme pour le petit bétail.

B 34-44 « norme grecque »

- 1 chénice de *lagana*
- 1 chénice d'*homora*
- 3 oboles pour le tronc
- 1 cotyle d'huile pour lampe
- 1 conge de vin pour le cratère

- sur la table
 - poitrine cuite
 - patte crue
- pour la prêtresse, cuisson
 - des viscères
foie, poumon, diaphragme, rein gauche, langue
- à la flamme comme *hiera*
 - rein droit, extrémités droites, cœur, omentum, patte avant, partie de la queue

B 57-60 « sacrifice de bovin »

- 3 chénices de *lagana*
- 1 chénice d'*homora*
- 1 pièce d'or pour le tronc
- 2 cotyles d'huile pour lampe
- 2 congés de vin
- du bois en suffisance

- prélever les *hiera* comme pour les *probata*

Pausanias, I, 24, 2

κεῖται δὲ καὶ Φρίξος ὁ Ἀθάμαντος ἐξενηνεγμένος ἐς Κόλχους ὑπὸ τοῦ κριοῦ· θύσας δὲ αὐτὸν ὄτω δὴ θεῷ, ὡς δὲ εἰκάσαι τῷ Λαφυστίῳ καλουμένῳ παρὰ Ὀρχομενίοις, τοὺς μηροὺς **κατὰ νόμον** ἐκτεμῶν **τὸν Ἑλλήνων** ἐς αὐτοὺς καιομένους ὄρᾳ.

Il se trouve aussi Phrixos, fils d'Athamas, amené en Colchide par le bélier. L'ayant sacrifié à un dieu quelconque – à ce qu'il semble au Laphystios, ainsi qu'on l'appelle chez les Orchoméniens – ayant découpé les cuisses **selon la norme des Grecs**, il les regarde brûler.

Ἐὰν δέ τις βοῦν βούληται θύειν, φέρειν ἐπὶ τῆ[ν] τράπεζαν λαγάνων χοί-
νικας τρεῖς, ὁμόρας χοίνικα, οἴνου χόας δύο, ἐλ]αίου κοτύλας δύο, ξύλα
τὰ ἱκανά, εἰς τὸν θησαυρὸν χρυσοῦν καὶ τὰ ἱερά ἐξαιρεῖν καθάπερ τῶν
προβάτων.

B 60

Si quelqu'un souhaite sacrifier un bovin, apporter sur la table trois chénices de *lagana*, un chénice d'*homora*, deux congés de vin, deux cotyles d'huile, du bois en suffisance, une pièce d'or pour le tronc à offrande et prélever les parts sacrées comme pour le petit bétail.

(trad. modifiée d'après R. Bouchon / J.-C. Decourt)

Hérodote, I, 132

Quant au sacrifice en usage chez les Perses pour les dieux que je viens de citer, voici ce qu'il est (**θυσίη** δὲ τοῖσι Πέρσησι περὶ τοὺς εἰρημένους θεοὺς ἦδε κατέστηκε). Ils ne dressent pas d'**autels**, ils n'allument pas de **feu** quand ils doivent offrir un sacrifice ; ils n'usent ni de **libations**, ni d'**aulos**, ni de **bandelettes**, ni d'**orge sacrée**. Un Perse veut-il sacrifier à l'un ou l'autre des dieux, il **conduit la bête dans un lieu pur** et il **invoque le dieu** (**καλέει τὸν θεόν**), portant sur sa tiare une **couronne**, de myrte de préférence. Il n'est pas permis à celui qui offre un sacrifice de **se souhaiter du bien à lui seul en particulier** ; il prie pour la **prospérité de tous** les Perses et du roi, lui-même étant compris dans l'ensemble des Perses. L'animal sacrificiel une fois **découpé en menus morceaux** et les **chairs cuites** (**ἐπεὰν δὲ διαμιστύλας κατὰ μέρεα τὸ ἰρήιον ἐψήσῃ τὰ κρέα**), il fait une litière d'herbe fraîche, de trèfle de préférence, et **pose dessus tous les morceaux** de viande. Lorsqu'il les a déposés, un mage, qui est là présent, psalmodie une théogonie (**μάγος ἀνὴρ παρεστέως ἐπαεῖδει θεογονίην**) – telle est d'après ce qu'ils disent la nature de ce chant – car la règle est chez eux de **ne pas offrir de sacrifice sans un mage** (**ἄνευ γὰρ δὴ μάγου οὐ σφι νόμος ἐστὶ θυσίας ποιέεσθαι**). Après quelques instants d'attente, celui qui a sacrifié **emporte chez lui les viandes** (**ἀποφέρεται ὁ θύσας τὰ κρέα**), et **en use selon sa volonté**.

(trad. d'après Ph.-E. Legrand)